

Le fait du jour → Santé

DAE

Le défibrillateur automatique externe identifie les troubles du rythme cardiaque qui nécessitent un choc électrique. Il déclenche le choc quand un tel trouble est détecté.

Un chiffre

40.000 défibrillateurs (au minimum) seraient aujourd'hui installés dans les lieux publics en France.

Recommandations

Les défibrillateurs doivent être disposés dans des lieux où circulent un grand nombre de personnes : gares, sites sportifs, centres commerciaux, aéroports, transports...

SECOURS ■ De plus en plus d'appareils sont installés dans les lieux publics mais sans réelle coordination

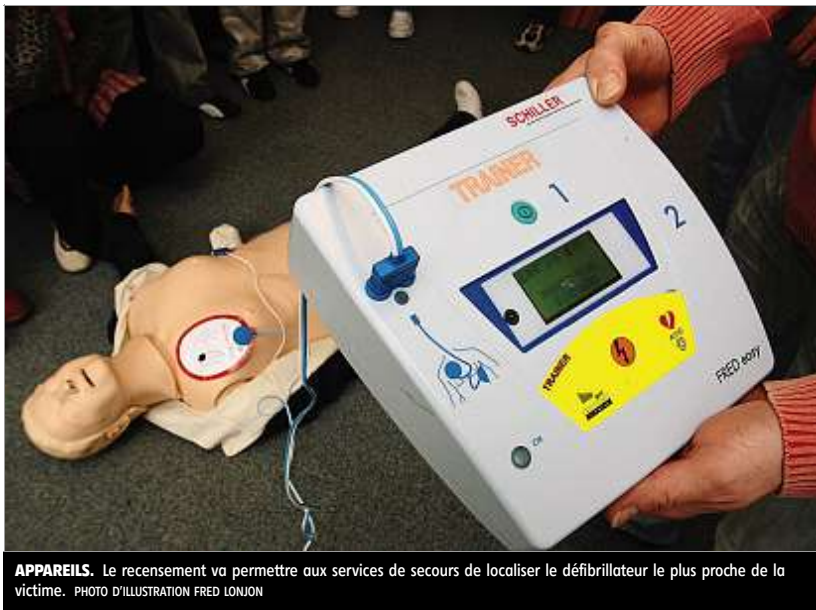
Vers un recensement des défibrillateurs

Combien de défibrillateurs sont installés dans la Nièvre ? Où sont-ils exactement placés ? Actuellement, personne ne peut répondre précisément à ces questions.

Lara Payet

Aussi surprenant que cela puisse sembler, ni la préfecture, ni le Service départemental d'incendie et de secours de la Nièvre ne sont, aujourd'hui, en mesure de fournir une liste précise des défibrillateurs dans le département.

Et pourtant, ces appareils destinés à délivrer un choc électrique en cas d'arrêt cardiaque sont de plus en plus répandus dans les lieux publics. Depuis 2007, tout citoyen peut s'en servir. Les communes en installent dans les stades, les piscines, les places en centre-ville. De nombreuses entreprises en sont do-



APPAREILS. Le recensement va permettre aux services de secours de localiser le défibrillateur le plus proche de la victime. PHOTO D'ILLUSTRATION FRED LONJON

QUESTION À



MICHEL SAMAT

Médecin responsable du SAMU 58

Savez-vous combien de défibrillateurs sont implantés dans la Nièvre ?

Aujourd'hui, je suis incapable de vous donner un nombre ! Mais il n'y a pas que moi, je pense. Tous les Samu de France en sont incapables. Je crois tout de même que tous les véhicules de secours et d'assistance des pompiers en sont équipés. Mais il n'y a aucun répertoire. Cela me semble d'ailleurs incohérent.

Un recensement des défibrillateurs vous semble-t-il indispensable ?

L'idée de l'association est pas mal. Dans l'idéal, il faudrait que nous ayons les adresses et coordonnées GPS de tous les défibrillateurs, dans notre logiciel de régulation. On peut imaginer une cartographie de tous les appareils implantés.

Quels moyens pourraient être utilisés pour effectuer ce recensement ?

Pourquoi pas faire une éventuelle obligation de déclaration en préfecture ou au Samu lorsqu'on s'équipe d'un défibrillateur ?

■ DÉCRET DE 2007

Ministère de la Santé. Depuis 2007, un décret précise que « toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe ».

Objectif. Cette mesure permet aux témoins d'un accident cardiaque d'intervenir dès les premières minutes avant l'arrivée des secours et d'augmenter les chances de survie de la victime.

tées. Et aucun recensement national encore moins départemental n'a été effectué. Un constat qui a effaré Bruno Rigolot, l'un des membres fondateurs de l'association pour le recensement et la localisation des défibrillateurs (ARLOD).

« Depuis un peu plus de deux ans, on parle beaucoup de défibrillateurs mais, en fait, je ne les voyais pas. Et quand je demandais à des médecins s'ils étaient répertoriés par les Samu, la réponse était non. Nous avons

donc créé ARLOD et un site internet (www.defib-arlod.fr) pour que les collectivités et entreprises puissent déclarer leurs défibrillateurs. »

La Bourgogne une des régions pilote

Objectif : savoir où sont installés les défibrillateurs en France et pouvoir ainsi donner cette liste aux centres Samu. Un long travail de collecte et de vérification. Subventionné par le ministère de la Santé, ARLOD n'en est

qu'à ses débuts. « Nous avons 4.000 défibrillateurs dans notre base de données », reprend Bruno Rigolot. « Sur tout le territoire, on estime à 40.000 ou 50.000 défibrillateurs. On ne sait pas exactement en fait ! »

La Bourgogne est l'une des régions pilote que l'association a choisie afin de mettre en place ce recensement, en collaboration avec les médecins régulateurs du Samu. La Côte-d'Or servira, tout d'abord, de modèle avant que l'association ne se penche sur la Nièvre. ■

PHARMACIES ■ Un état des lieux dans le département est actuellement en préparation

Une cartographie des officines équipées en cours

À ce jour, les pharmacies ne sont soumises à aucune obligation concernant l'installation de défibrillateurs.

« Rien n'est obligatoire pour l'instant mais par rapport à la répartition géographique des pharmacies, ce serait peut-être une bonne initiative », confie David Schuszler, membre du bureau du syndicat des pharmaciens de la Nièvre.

« Aujourd'hui, beaucoup d'officines sont équipées de défibrillateurs. Celles qui appartiennent à des groupements, par exemple. Soit ils sont installés à l'intérieur mais il faut que la pharmacie soit ouverte pour l'utiliser. Soit les appareils sont situés à l'extérieur avec tous les problèmes de dégradations qui peuvent survenir... » David



OFFICINES. Le département de la Nièvre compte 97 pharmacies. PHOTO D'ILLUSTRATION LIONEL BRÜGGER

Schuszler avoue ne pas savoir quel est le nombre de pharmacies nivernaises équipées et reconnaît que la mise en place des défibrillateurs est quelque peu « anarchique ».

« Il n'y a pas de cartographie précise des pharmacies ayant à disposition un défibrillateur. Mais c'est en cours de préparation. Nous espérons être en mesure de fournir les emplacements précis des appareils à la fin de l'année. De toute façon, notre objectif est que toutes les officines du département soient équipées d'ici deux ans. »

Des formations ainsi que des actions communes à toutes les pharmacies sont d'ailleurs régulièrement mises en place. La prochaine devrait être réalisée en septembre prochain. ■

■ FONCTIONNEMENT

COMMENT ÇA MARCHE ? ■

Les défibrillateurs automatiques

Face à une victime qui présente des troubles ou un arrêt cardiaque, il faut ouvrir le défibrillateur automatisé externe, appuyer sur le bouton « ON » et écouter les instructions vocales émises par l'appareil.

C'est le défibrillateur qui analysera lui-même l'activité du cœur de la personne en arrêt cardio-respiratoire de façon automatique et décidera s'il faut ou non envoyer un choc électrique ou défibrillation. Selon le type d'appareil, il enverra lui-même le choc électrique si nécessaire, ou demandera à l'intervenant d'appuyer sur un bouton pour effectuer la défibrillation. Afin d'augmenter les chances de survie, cet acte doit être réalisé dans l'idéal, dans les cinq minutes suivant l'accident. L'appel des secours reste tout de même essentiel. ■